

Rapport d'analyse Page 1 / 4  
Edité le : 31/08/2023

S.I.E DU THIERS

601 Route du Sougey  
73610 ST ALBAN DE MONTBEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum ) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	SLA23-14542	
<b>Identification échantillon :</b>	<b>SLA2308-3412-1</b>	<b>Analyse demandée par : ARS DT de SAVOIE</b>
<b>Doc Adm Client :</b>	ARS73	
<b>UGE :</b>	0003 - SYNDICAT DU THIERS	
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SYNDICAT DU THIERS	
<b>Nom de l'installation :</b>	ENTREMT LE VX/CHEF-LIEU	
<b>PSV :</b>	0000007722	
<b>Point de surveillance :</b>	HAMEAU DES TEPPAZ	
<b>Localisation exacte :</b>	MR BURNIER.CUISINE	
<b>Département/Commune :</b>	73 / ENTREMONT LE VIEUX	
<b>Nature:</b>	<b>Eau de distribution</b>	
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
<b>Motif du prélèvement :</b>	CS	<b>Type de visite : D2</b> <b>Type Analyse : D2023</b>
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 25/08/2023 à 10h46	Réceptionné le 25/08/2023 à 12h26
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - O. Ricard	
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520	
	Flaconnage SAVOIE LABO	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 25/08/2023 à 13h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Non	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				
<b>Mesures sur le terrain</b>							

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A			
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	20.5	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009			25#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	10	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			1
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Analyses physicochimiques de base</b>							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	301	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	8.1	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9#
Température de mesure du pH	19.4	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2#
<b>Paramètres de la désinfection</b>							
Chlorites (*)	< 10	µg/l ClO2-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-4	700		200
<b>Formes de l'azote</b>							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10#
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.5		#
<b>Métaux</b>							
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			200#
Plomb total	< 0.2	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
<b>COV : composés organiques volatils</b>							

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Solvants organohalogénés</b>							
Chlorure de vinyle monomère	< 0.05	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	0.5		#
<b>HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b>							
<b>HAP</b>							
Acénaphthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.010		#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(ghi)peryène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Dibenzo(ah)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Indéno(123,cd) pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Naphtalène	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Pyrène	0.009	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Somme 4 HAP (Benzo(b), Benzo(k) fluoranth., Benzo(ghi) peryl., Indeno pyrene)	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.10		#
TEQ 15 HAP nd=0	0.00030	ng/kg pc/j	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
<b>Composés divers</b>							
<b>Divers</b>							
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10		#
Epichlorhydrine	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-027	0.10		#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

**Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.**

**Eau conforme aux références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.**

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Aucéanne MIRAMONT  
Responsable adjointe laboratoire



*point prélevé*

